

**Renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces
(révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications)**

Monsieur le conseiller fédéral,

Par courrier du 27 mai 2026, vous nous avez invités à prendre position sur le projet susmentionné. Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte et formulons notre avis comme suit.

Le Conseil d'État salue les objectifs poursuivis, en particulier le renforcement de la sécurité et de la résilience des infrastructures de télécommunication, l'amélioration de la protection contre les cybermenaces ainsi que les mesures destinées à prévenir l'utilisation abusive des numéros de téléphone suisses.

Le Conseil d'État soutient le projet et n'a pas de remarque particulière à formuler à son sujet.

Nous vous remercions de tenir compte de notre position et vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 septembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND